

Compte pénibilité : Pour la suppression du dispositif

« Je salue les avancées du Premier ministre sur le compte pénibilité.

Le compte personnel de pénibilité est en effet inapplicable, coûteux, et met un coup d'arrêt aux efforts de prévention engagés par les entreprises.

Le retrait de quatre critères sur dix* et la suppression des deux cotisations prévues pour le financement du dispositif vont dans le bon sens.

Pour autant, malgré son pragmatisme et sa volonté d'action, le gouvernement, à ce stade, ne va pas assez loin et ne prend pas en compte la réalité du terrain, principalement celle des TPE-PME.

Pour une réelle simplification de la vie de l'entreprise et un signal fort envoyé au monde économique, nous exigeons le retrait pur et simple d'un dispositif inapplicable. Non à la demi-mesure !».

Johan Bencivenga
Président de l'Upe 13

*

4 critères retirés : manutention de charges lourdes, postures pénibles, vibrations mécaniques et risques chimiques.

6 critères maintenus : travail de nuit, répétitif, en horaires alternants ou en milieu hyperbare, bruit, température extrême.

Contact Presse :

AGENCE PRESSVOX - Françoise Pierucci - 04 91 57 71 84 – pierucci@pressvox.com

www.upe13.com